

ON S'ABONNE.
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS:
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement
refusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Départ des Correspondances

SERVICE DES POSTES

Arrivée des Correspondances

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS, DÉSIGNATION DES ROUTES, Clôture des chargements, Dernière levée (boîte), DÉSIGNATION DES ROUTES, Arrivée des Courriers, Distribution en ville.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 20 Juillet 1864.

BULLETIN

Les Etats confédérés d'Amérique viennent de publier un manifeste sous la forme de résolutions prises par les représentants du pays. Dans cette pièce, le congrès des Etats confédérés déplore que les circonstances lui aient fait une nécessité de prendre les armes dans cette guerre qui afflige l'humanité. Mais ils croient le moment opportun pour mettre à jour les sentiments dont ils ont toujours été animés. Ils ont voulu défendre seulement les institutions qu'ils tiennent de leurs ancêtres. Il n'est rien qu'ils désirent plus ardemment aujourd'hui que la paix. Les victoires qu'ils ont remportées sur presque tous les points leur permettent enfin de proclamer hautement ce désir, sans crainte d'être taxés de pusillanimité.

« Le monde, dit ce manifeste, doit voir que huit millions d'hommes habitant un aussi vaste territoire avec toute les ressources diverses, toutes les facilités nombreuses dont ils sont privilégiés par la nature, et animés d'un même esprit pour sacrifier tout bonheur, santé, biens, et même la vie, plutôt que de se laisser dégrader de rang des Etats indépendants et libres dans lequel ils sont nés, le monde, disons-nous, doit voir qu'une telle population ne peut être vaincue. »

Nos adversaires eux-mêmes ne commencent-ils pas à comprendre que le sang humain a coulé assez longtemps; qu'il a été répandu assez de larmes, sacrifié assez d'argent dans une vaine entreprise qui couvre leur pays, non moins que le nôtre, d'une voile de deuil et les expose, bien plus que nous, à une catastrophe financière et à un banqueroute, sans parler de la perte de leurs libertés par le despotisme résultant d'une guerre d'agression contre les libertés d'un autre peuple et qui est du même sang? Voudront-ils, en persistant plus longtemps, dans une lutte coupable et inutile, faire de ce continent, dans lequel ils se sont si longtemps enorgueillis de voir l'asile privilégié de la liberté, de l'autonomie gouvernementale, de la paix, d'une civilisation plus avancée, le théâtre de la plus effroyable effusion de sang humain que le monde ait jamais vue, d'un retour à la barbarie des siècles sauvages, enfin, de la destruction de la liberté constitutionnelle par un pouvoir inique et usurpé? »

Ce continent a toujours reconnu qu'il fallait, pour qu'un gouvernement fût légal, qu'il s'appuyât sur l'opinion du pays, et s'il a dissous l'union fédérale, s'il s'est séparé de ses anciens associés c'est par rapport aux agressions de ces derniers « contre les principes fondamentaux sur lesquels étaient basées leurs liaisons avec eux. » En agissant ainsi ils ont usé d'un droit que leur donnait la charte américaine contre un gouvernement « qui cesse de répondre au but pour lequel il a été établi. » — L'agression vient des fédérés. Pour les Etats confédérés la guerre actuelle serait seulement et strictement défensive :

Nés libres et descendants d'ancêtres chevaleresques, pouvions-nous faire autrement que de nous lever pour défendre nos foyers envahis, nos temples déshonorés, nos libertés et nos droits de naissance violés, pour défendre en un mot, ces institutions qui les gardent et les protègent. Nous n'avons point attaqué, et nous ne souhaitons, en aucune manière, attaquer la paix et la prospérité des Etats qui se sont réunis contre nous, ni empêcher le développement le plus large de leurs destinées, quelle que soit la forme ou la ligne politique qu'ils croient devoir adopter pour eux-mêmes. Tout ce que nous demandons, c'est la même immunité pour nous et la jouissance paisible de ces droits imprescriptibles « d'existence, de liberté et de bonheur » que nos ancêtres communs ont déclaré devoir être l'héritage égal de toutes

les parties unies par le pacte social. — Qu'ils renoncent à leurs agressions contre nous et la guerre est finie.

Mais si nos adversaires, ou ceux qu'ils ont mis au pouvoir, sourds à la voix de la raison et de la justice, aux lois de la prudence et de l'humanité, ayant une confiance présomptueuse dans leur nombre ou dans celui de leurs mercenaires noirs et étrangers, se déterminent à une prolongation indéfinie de la lutte, que la responsabilité d'une résolution si ruineuse pour eux-mêmes, si préjudiciable pour les intérêts et le repos de l'humanité, retombe sur eux. — Pour nous, nous ne craignons pas le résultat. L'imagination la plus désordonnée ne peut concevoir la conquête d'une population de huit millions d'individus résolus à mourir libres plutôt qu'à vivre esclaves et avertis par le sauvage esprit d'extermination avec lequel leurs adversaires leur font la guerre, de ce qui les attend s'ils sont vaincus.

C'est probablement sur la publication de ce manifeste que se basent les correspondances de Londres pour annoncer une nouvelle tentative de médiation auprès des Etats-Unis, par les cabinets de Paris et de Londres.

Une ordonnance du roi des Belges, en date du 16 juillet, prononce la dissolution de la Chambre des Représentants, et convoque pour le 11 août les collèges électoraux du royaume. D'après des correspondances particulières, les deux partis conservateur et libéral se prépareraient avec une grande activité à la lutte dont les résultats sont très-incertains.

Nous lisons dans la Correspondance Bayvet qu'une conspiration à laquelle on attribue le caractère républicain-socialiste, vient d'être découverte à Bucharest. Plusieurs personnes ont été arrêtées.

On parle aussi d'un complot dirigé, à Copenhague, contre le roi Christian et sa dynastie. La nouvelle est annoncée ainsi dans une correspondance : « Une conspiration scandinave a été découverte par la police de Copenhague. Le Roi a résolu de prévenir une révolution par un coup d'Etat. Sa Majesté a écrit à l'Empereur des Français pour lui faire connaître la situation du pays et la nécessité d'une prompt conclusion de la paix. »

L'Opinion Nationale rapporte une lettre de Mexico d'après laquelle Juarez et son parti, loin d'être réduits complètement, tiendraient encore dans un certain nombre de provinces. L'ex-dictateur a institué, à Monterey, une sorte de gouvernement qui décrète des levées d'impôts, des réquisitions d'hommes et qui, ce qui est plus affligeant, frappe d'exil et même de mort les citoyens qui font acte d'adhésion au nouveau régime.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

New-York, 7 juillet, soir. Trente mille confédérés, sous les ordres d'Ewell, sont entrés dans la vallée de la Shenandoah. Après un engagement sanglant, ils ont évacué Mearthysburg et se sont retirés vers le haut Maryland.

Les fédérés ont abandonné Harpers-Ferry en détruisant le pont.

Vienne, 18 juillet.

C'est M. le secrétaire de légation Holstein, qui a apporté ici les propositions faites par le cabinet de Copenhague pour arriver à un arrangement pacifique. Il est reparti très promptement avec une lettre de M. de Rechberg qui demande que le Danemark envoie le plus promptement possible à Vienne les plénipotentiaires chargés de régler les questions d'armistice et de paix.

Berlin, 18 juillet. La Prusse l'Autriche et le Danemark se sont entendus au sujet d'une suspension des hostilités comme au sujet de la levée du blocus des ports prussiens à partir du 20 juillet à midi jusqu'au 31 à minuit.

Francfort, 17 juillet. L'Europe examine l'hypothèse de l'entrée du Danemark dans la Confédération germanique et dit qu'un pareil projet, agréable peut être au roi Christian, risquerait de provoquer une révolution à Copenhague.

L'Europe repousse également l'idée d'un retour au système de l'union personnelle.

Turin, 17 juillet. Chambre des Députés. — MM. Bastoggi, Susani et quatre autres députés donnent leur démission.

Après une vive discussion, la chambre adopte un ordre du jour, proposé par M. Biancheri, invitant le ministre à présenter un projet tendant à pourvoir aux cas dans lesquels un conflit entre l'intérêt personnel et l'intérêt général peut surgir dans les fonctions de député.

C'est, aujourd'hui, la dernière séance de la session. Madrid, 17 juillet.

Le roi d'Espagne présidera à l'inauguration du chemin de fer du Nord de l'Espagne. S. M. a fixé elle-même au 15 août, la date de cette inauguration.

Le Moniteur promulgue la loi portant ouverture de crédits s'élevant à 119,852,000 francs pour le budget extraordinaire de 1865.

Sous ce titre : Le Programme de l'Empire au Mexique, le Courrier des Etats-Unis, publie un article de tous points sympathique à l'œuvre de régénération entreprise par la France. En voici les principaux passages :

- « L'oubli du passé, la réconciliation générale et sincère des partis, voilà le point de départ ;
« L'organisation d'un gouvernement stable, s'appuyant à la fois sur la religion, la loi et la nation, voilà le moyen d'action ;
« La transformation morale et matérielle du pays, par une série de réformes s'étendant à toutes les branches de l'administration et de l'économie politique, voilà le but ;
« La démocratie dans l'empire, voilà enfin le mot d'ordre.
« Avec ce quadruple levier, avec la France pour point d'appui, avec le génie de Napoléon III pour auxiliaire, il n'est pas de décadence que l'on ne puisse arrêter, pas de ruines qu'on ne puisse relever. Or, malgré ses longs déchirements, le Mexique possède des ressources de vitalité qui doivent rendre l'œuvre de son salut comparativement facile, pour peu que la nation ait confiance en elle-même et dans le souverain qui vient la diriger vers ses destinées nouvelles.
« A ceux qui nous accuseraient d'évoquer des rêves irréalisables, nous répondrons en leur montrant la France de 1864 à côté de celle de 1851. Ils y verront ce que peuvent faire quelques années bien employées dans la vie d'une nation. »

Revue des Journaux

On lit dans le Bulletin du Moniteur : « On annonce qu'un armistice a été conclu entre le Danemark et les puissances allemandes. »

« Cet armistice doit durer jusqu'au 31 juillet. Les négociations pour la conclusion définitive de la paix entre les parties belligérantes se poursuivent activement. »

Nous lisons également dans la feuille officielle :

Une dépêche du gouverneur général de l'Algérie par interim, en date du 12 juillet, fait connaître au ministre de la guerre la situation de la division d'Oran. Le marabout Abd-el-Aziz, chef de l'insurrection des Flittas après la mort de Si Lazercy, est entre nos mains. Traqué depuis plusieurs jours par les Flittas

eux-mêmes et par les tribus limitrophes de la subdivision de Mascara, il s'est rendu le 9 juillet au lieutenant Monier, chef de l'annexe de Zammorah.

On a reçu de bonnes nouvelles de Tiaret. Les Harar-Cheraga se sont rapprochés des têtes de la Mina; ils apportent aux marchés de grandes quantités de laines; ils ont remis, le 7 juillet, entre les mains du commandant supérieur de Tiaret, des chevaux, des mulets et des armes enlevés par eux au début de l'insurrection, et notamment les chevaux ayant appartenu au colonel Beauprêtre et au sous-lieutenant Marsot.

Les Harar-Gharaba sont dans de meilleures conditions encore.

LE CONSTITUTIONNEL.

Le Constitutionnel ne croit pas à la combinaison qui aurait pour résultat l'entrée du Danemark dans la confédération germanique, tant elle lui paraît impossible :

D'où viennent les difficultés qu'on n'a pu résoudre et la guerre qu'elles ont amenée? se demande M. Paulin Limayrac. Ces difficultés et cette guerre n'ont-elles pas pour cause principale l'antagonisme de race qui existe entre les Danois et les Allemands? Est-ce trouver une solution est-ce mettre un terme au conflit, que de rapprocher par des liens intimes deux peuples qui n'ont pu vivre côte à côte? n'est-ce pas, au contraire, semer les germes de divisions inévitables et de prochaines catastrophes?

« Les traités de 1815 ne se prêtent pas davantage à cette combinaison. Ces traités, en désignant les Etats qui devaient faire partie de la confédération, n'ont pas, que nous sachions désigné le Danemark, ce qu'il est facile à concevoir, du reste, puisque la confédération n'admettait dans son sein que les Etats ayant appartenu à l'ancien empire germanique, et que le Danemark, nous n'avons pas besoin de le dire, n'a jamais fait partie de l'empire d'Allemagne. »

« Invoquerait-on la nature des choses? Qui dit Confédération germanique dit Réunion d'Etats allemands; et si l'on comprend qu'un Etat non allemand entre dans la confédération pour les provinces allemandes qu'il possède, pourrait-on comprendre l'accession au corps germanique d'un Etat absolument étranger aux intérêts allemands! Evidemment non. »

Sans compter qu'une pareille annexion dérangerait singulièrement les conditions de l'équilibre européen; qu'elle ferait naître des éventualités menaçantes, pour quelques-uns, dommageables pour d'autres, et que par conséquent elle inspirerait une inquiétude générale et soulèverait de telles difficultés et de telles résistances qu'il nous est impossible, encore une fois d'admettre qu'il ait jamais été question sérieusement d'un tel projet. »

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le Journal des Débats, sous la signature de M. Weiss :

« C'est à Vienne, dit-on, que sera signé l'armistice; c'est à Vienne que s'ouvrira la conférence nouvelle; conférence restreinte, cette fois, extrêmement restreinte, puisque la dépêche autrichienne marque que les négociations se poursuivront uniquement entre le Danemark d'une part, la Prusse et l'Autriche de l'autre; le télégraphe dit l'Autriche et la Prusse, et rien de plus. Pas un mot de la Saxe et de M. de Beust, du Hanovre, des moyens et petits Etats, de Franfort. Il faut que la très haute Diète soit tombée dans quelque trou, oubliée, perdue, anéantie, ni Vienne ni Berlin ne savent plus si elle existe. »

LA FRANCE.

Nous lisons dans la France, sous la signature de M. Renauld : « On avait annoncé que le roi de Prusse,

d'un côté, et l'Empereur de Russie, de l'autre, devaient se rendre à Vienne, et y faire une visite à l'Empereur François-Joseph. Mais les commentaires et les révélations dont les entrevues de Kissingen et de Carlsbad ont été l'objet paraissent avoir mis obstacle à ces nouvelles visites entre les souverains des cours du Nord. On a craint, sans doute, que ces démarches ne fussent interprétées comme un nouvel indice d'alliance dont la politique européenne pourrait se préoccuper.

» Tout se bornera, assure-t-on, à une rencontre du roi de Prusse et de l'Empereur d'Autriche à Gastein, lorsque la cure de Carlsbad sera terminée. »

LE MONDE.

Le journal le Monde fait observer, sous la signature de M. Coquille, que l'Autriche et la Prusse vont seules dicter les conditions de la paix.

LE SIÈCLE.

Le Siècle ne pense pas qu'on puisse s'attendre à quelque témoignage de générosité et de justice de la part de ses puissances, après l'abus de la force qui a marqué leurs actes dans les provinces que le sort de la guerre a livrées à leur discrétion.

Pour extrait : A. LAYROU.

Nous recevons de Copenhague, sous la date du 12 juillet, trois documents de nature à donner une idée assez exacte de la situation politique et militaire dans laquelle le Danemark se trouve actuellement :

I. — Communication du ministre au Rigsgaad. Les nouveaux ministres ont paru aujourd'hui au Rigsgaad, et le ministre de l'Intérieur a donné lecture, au nom du président du conseil, de la communication qui suit :

« Sa Majesté a relevé de leurs fonctions ses anciens conseillers et nous a chargés d'être son conseil responsable et de diriger les affaires publiques, attendu que S. M., — nous sommes autorisés à le déclarer au Rigsgaad, — nourrit la conviction que des hommes qui n'ont pas eu de part au gouvernement de l'Etat et à la marche des événements, réussissent peut-être avec plus de chance que les hommes dont le roi a suivi les conseils jusqu'ici, à terminer les conflits qui ont amené la situation critique où se trouve le Danemark en ce moment.

« Nous avons une pleine conscience de la gravité de la tâche qui nous est imposée, ainsi que des difficultés et des obstacles que pourra rencontrer l'accomplissement de la mission dont nous sommes chargés : nous sommes également pénétrés du sentiment de la grave responsabilité qui pèse sur nous. Mais nous avons cru que, dans les circonstances actuelles, le dévouement pour le roi et l'amour de la patrie nous imposaient le devoir absolu de ne pas manquer à la confiance que S. M. nous accordait, espérant en même temps que nous gagnerions également la confiance du Rigsgaad et du peuple, car, sans cette confiance, sans une entente parfaite du peuple et de ses représentants avec le Roi et son conseil, la droiture de notre volonté et nos efforts les plus zélés seraient impuissants à tirer le Danemark — son honneur sauf et son indépendance garantie, de la situation critique où la marche des événements a réduit le pays, malgré le courage et la valeur de l'armée et de la flotte, et malgré la persistance de tout le peuple à porter de lourds sacrifices.

« Que dans les circonstances où se trouve le pays nous ne puissions pas établir un programme : que nous ne puissions pas même, devant les représentants du peuple, indiquer par quels moyens et par quelles voies nous cherchons à établir ce qui nous paraît surtout indispensable pour que le pays ne succombe pas en luttant contre un ennemi supérieur et sans pouvoir s'attendre à des secours actifs, prompts et suffisants, — que nous ne puissions pas nous prononcer à ce sujet, c'est ce qui sera évident pour quiconque voudra considérer avec calme et sang-froid l'état des choses. Nous devons en conséquence nous borner à déclarer que nous nous tiendrons inébranlablement sur le terrain de la légalité et que nous ne nous permettrons jamais de donner à S. M. un conseil qui ne soit en harmonie parfaite avec ce principe, conseil que le roi d'ailleurs — le peuple doit en être convaincu — serait le premier à condamner et que le salut, l'honneur et l'indépendance du Danemark seront l'étoile qui guidera tous mes actes, le but précieux auquel tendront tous mes efforts.

II. — Ordre du jour du général Steinman, 9 juillet. Soldats, selon toutes les probabilités, l'ennemi tentera d'attaquer la Fionie.

J'étais convaincu que toute l'armée est fermement résolue, avec moi, à ne reculer devant aucun sacrifice pour repousser cette attaque. Nous y réussirons, et nous devons y réussir pourvu que nous ayons tous la ferme volonté de remporter la victoire.

Soyez sur vos gardes, camarades ! qu'aucun effort ne soit trop grand pour vous ! Abstenez-vous d'un tir prolongé, mais jetez avec la baïonnette l'ennemi à la mer, s'il a eu la témérité de la franchir : la pensée que, dans cette lutte, il y a du cœur du Danemark, redoublera la force de votre bras et la Province bénera vos faits. Que notre mot d'ordre soit : Pour le roi et la patrie.

Signé : STEINMAN.
Copenhague, 11 juillet.

III. — Proclamation du ministre de la guerre à l'armée.

Appelé par le roi je me suis chargé aujourd'hui du ministère de la guerre. C'est à l'heure du danger et après de graves pertes que je vais exercer ces fonctions pleines de responsabilité, mais je sais que le courage de l'armée n'a pas encore fléchi, et j'ai une pleine confiance dans son dévouement pour le roi et la patrie.

Nous avons à lutter contre un ennemi hardi et d'une grande supériorité numérique, il est donc doublement nécessaire que l'armée supplée au nombre par sa vigilance, et par cette fermeté de conduite que la discipline seule peut produire. MM. les officiers

doivent en donner l'exemple et les classes inférieures doivent s'attacher à leurs chefs avec une confiance entière.

J'attends de quiconque fait partie de l'armée, l'accomplissement rigoureux et consciencieux des devoirs du guerrier ; ce n'est que par là que nous pourrions espérer de maintenir l'honneur et le droit du Danemark. Les bons services seront appréciés. Mon but sera de travailler à mettre l'armée en état de combattre ; pour arriver à ce but je compte sur le concours de chaque soldat danois.

Pour extrait : A. LAYROU.

CATASTROPHE DU CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC AU CANADA.

L'Ordre de Montréal, du 30 juin, donne les détails suivants sur la catastrophe du chemin de fer du Grand-Tronc au Canada :

« Vers 8 heures, hier matin, la ville était jetée dans une émotion profonde par la nouvelle que, quelques heures précédemment, un accident terrible avait eu lieu sur le chemin de fer du Grand-Tronc.

« Lundi dernier, 538 émigrés, Allemands, Norvégiens, et Polonais, partis de Hambourg, le 18 mai, arrivaient à Québec, à bord du Neckar, dans l'intention d'aller s'établir la plupart dans le Haut-Canada, et quelques-uns dans le Bas. Le plus grand nombre d'entre eux appartenait à la classe aisée. Mardi soir, ils étaient embarqués dans un train spécial composé de 12 wagons, et étaient dirigés sur Montréal. Une trentaine seulement étaient restés à Québec.

« Le train marchait à grande vitesse ; il n'avait à s'arrêter à aucune station intermédiaire, et tout faisait supposer qu'il serait rendu à Montréal de bonne heure dans la nuit, lorsque, vers une heure et demie, survint l'accident que nous avons à raconter. La ligne du Grand-Tronc, entre Montréal et Saint-Hilaire, est traversée par la rivière Richelieu, sur laquelle est jeté un pont d'à peu près 4,100 pieds. Sur ce côté-ci de la rivière le pont s'ouvre pour donner passage aux vaisseaux qui traversent le Richelieu. Lorsqu'on ouvre le pont, il y a certains signaux qui avertissent de très-loin. Or, en cette circonstance, le pont était ouvert pour donner passage à un vapeur remorquant cinq goélettes. Le signal d'usage, un fanal rouge, avait été arboré et on pouvait l'apercevoir à une distance de 4,625 pieds ; malheureusement, par un manque d'attention, qui n'est pas encore justifié, l'ingénieur n'avait pas vu le signal du danger, ou, s'il l'a vu, il était apparemment trop tard pour arrêter la locomotive. Celle-ci venait à toute vapeur, et, en un instant, elle tomba dans l'abîme entrouvert, entraînant les 12 wagons avec tout ce qu'ils contenaient !

« Ici la plume se sent incapable de décrire la scène d'horreur qui eut alors lieu. Qu'on se figure tout un train de 12 wagons précipités les uns sur les autres d'une hauteur de plus de cinquante pieds ; qu'on se figure surtout ces 500 victimes plongées pour la plupart dans le sommeil, les uns ne se réveillant plus, et les autres mutilés, extirpés, brisés, mais conservant une souffle de vie ! En cet endroit, l'eau n'a que dix pieds de profondeur, et le courant est très-fort. Une des goélettes qui traversaient sous le pont a été écrasée par la locomotive qui est tombée sur elle. Par un hasard tout-à-fait miraculeux, les deux ou trois personnes qui se trouvaient à bord avaient eu le temps de se précipiter à l'eau et de se sauver.

« Lorsque la nouvelle de cette horrible catastrophe arriva ici, elle causa une sensation profonde. Dès quatre heures du matin, M. Brydges, le directeur du Grand-Tronc, quelques-uns de ses employés, et les Drs Horward, Scott, Hingston et Brousseau étaient rendus sur les lieux de la catastrophe. Durant la journée deux autres trains furent expédiés avec des travailleurs, des médecins, des lits et des médicaments pour les blessés ; le maire et plusieurs personnes officielles intéressées se rendirent aussi à Saint-Hilaire. Pendant toute la journée, plus de cent ouvriers travaillèrent sans relâche à relever les blessés et les cadavres sous les ruines et les débris des wagons. Une foule immense était accourue des campagnes voisines avec des secours pour les victimes auxquelles tous les soins possibles furent donnés par les médecins que nous venons de nommer, aidés de tous leurs confrères des alentours qui étaient également accourus.

« Hétons-nous de dire que sur les 500 et quelques passagers qu'il y avait à bord hier jusqu'à ce matin on a pu en sauver 384 ; mais la condition de quelques-uns d'entre eux est très-précaire. Toutes les mesures nécessaires ont été prises par les autorités. Les blessés ont été amenés aux différents hôpitaux de Montréal où leur prodige en ce moment tous les soins dus à leur triste position. On continue aujourd'hui à relever le reste des victimes.

« Il serait inutile de donner la liste des victimes de cette effroyable catastrophe ; ce sont tous des émigrés inconnus à nos lecteurs : sur les 500 d'entre eux il y a un très-grand nombre d'enfants. Les employés de ce train sont, pour la plupart au nombre des morts ; on ne connaît de sauvé que l'ingénieur Burney, qui apercevant l'abîme dans lequel allait s'englouir le convoi, a eu le temps de se jeter à l'eau par dessus le pont et de se sauver à la nage. Cet individu, sur lequel seul retombe la terrible responsabilité de cet épouvantable malheur, a été mis en état d'arrestation : il est en ce moment à la prison de cette ville.

« L'enquête, et une enquête sévère, a dû commencer ce matin à Saint-Hilaire ; elle est tenue par le coroner Jones. Espérons que la vérité toute entière se fera jour sur cette catastrophe et que si Burney, contre lequel s'élève en ce moment un cri général d'indignation, est trouvé coupable de négligence, il sera puni en conséquence.

« P. S. — Depuis que ce qui précède est écrit, nous apprenons que 87 cadavres ont été retrouvés. Le nombre des blessés aux hôpitaux de cette ville est de 80 ; le reste, c'est-à-dire environ 300, sont presque saints et saufs.

On lit dans le Globe du 15 juillet : Nous avons publié déjà un court récit du terrible accident arrivé sur le Grand-Tronc-Rail-Road, dans la matinée du 29 juin. Le North-American, qui est entré hier à Liverpool, nous apporte des détails que nous donnons ici. Un train d'émigrants parti de Québec, était arrivé sans encombre jusqu'à Saint-Hilaire, station située à un mille du pont qui

traverse la rivière Richelieu, là où existe un pont flottant.

Ce pont, sur lequel passe le chemin de fer, au dessus de la rivière, est construit de manière à s'ouvrir pour laisser passer les bateaux ; c'est en cet endroit qu'est arrivée la catastrophe. Le pont se trouvait ouvert comme de coutume pour la navigation, et le signal de danger avait été arboré pour prévenir le conducteur du train ; mais il paraît que celui-ci ne fit aucune attention à cet avertissement ; le train continua sa course et, tout-à-coup, locomotive et wagons furent précipités dans la rivière.

On a retiré jusqu'à présent du gouffre, 87 cadavres, et il en reste encore 10 à retrouver ; 383 de ceux qui ont survécu, 248 adultes et 135 enfants, sont arrivés à Montréal, mercredi soir ; on dit qu'ils sont dans un état pitoyable et vraiment affreux. Presque tous sont blessés plus ou moins grièvement. Un des blessés, est mort dans le wagon qui l'emportait vers Montréal, et deux autres ont eu le même sort depuis, à l'hôpital de cette ville.

CATASTROPHE DE LYON.

Voici, d'après le Salut public de Lyon, des détails complets et exacts sur le désastre qui s'est produit, dimanche, à deux heures trois quarts, sur la Saône. Le nombre des victimes s'élève à trente-deux.

« La Mouche n° 4 est un des premiers bateaux construits pour faire le service-omnibus sur la Saône. Il est, comme les quatre autres du même modèle, haut de bord et très-instable sur l'eau. Pour peu qu'il soit sollicité énergiquement par le gouvernail ou surchargé outre mesure, il oscille avec trop de facilité. Ce vice de construction longtemps signalé et auquel on avait cherché à remédier au moyen de flotteurs fixés au flanc du bateau, devait finir par produire une catastrophe plus épouvantable encore que celle de l'explosion du Fulton.

« La Mouche n° 4, venant de Perrache et allant à Vaise, était déjà chargée d'un grand nombre de passagers, lorsqu'elle aborda le ponton du quai Saint-Antoine, où elle prit encore une quantité considérable de voyageurs. Il était deux heures et demie. On se hâta de partir pour la campagne et de terminer la journée par des excursions de plaisir qui devaient trop se changer en un deuil public.

« On comptait parmi les passagers des dames, des enfants, des ouvriers, des bourgeois, tout le monde en toilette et le cœur plein de gaieté.

« Le pont était littéralement couvert de personnes se tenant debout ; les cabines avaient aussi un contingent respectable.

« Au départ du ponton, le bateau, pour éviter les bancs de sable qui se trouvent dans la direction des premières arches du pont de Nemours, doit décrire une courbe assez prononcée et aller passer dans le chenal creusé par les dragues vers le quai de l'Archevêché. Or, à chaque fois que les Mouches accomplissent cette manœuvre, pour peu que le patron eût la main lourde, le gouvernail imprimait au bateau une série d'oscillations fort désagréables pour les voyageurs. Cette fois le balancement se produisit avec plus de force, l'homme de la barre ayant décrit une courbe trop brusque. De plus, le pont supportant un poids considérable qui se déplaçait à chaque mouvement de roulis, l'inclinaison du bateau devenait de plus en plus effrayante de plus en plus dangereuse.

« Dans les premiers moments, les voyageurs ne prêtaient qu'une attention distraite aux évolutions dont ils allaient être les victimes ; mais bientôt on s'aperçut que le bateau penche effroyablement vers la Saône et que l'eau entre par les sabords. Alors il se produisit une confusion inexplicable ; la balustrade du pont du côté droit est pressée par une masse compacte qui pousse des cris de frayeur. Tout à coup un craquement se fait entendre, la barrière se rompt et les voyageurs sont précipités en un seul bloc dans la rivière. On entend des clameurs déchirantes qui partent soit du bateau, soit du milieu des naufragés. La Mouche, au lieu de s'arrêter, continue sa route, et bien loin de chercher à porter secours aux malheureux qui se noyaient, elle s'éloigne rapidement.

« Le public a été vivement impressionné par cet incident, et nous comprenons que les gens conduisant le bateau ont encouru une grave responsabilité, s'ils se sont éloignés de propos délibéré. Mais, pour tout dire, nous tenons de l'un des voyageurs du bateau, témoin oculaire de l'événement, l'explication suivante : Les passagers, en proie à une terreur folle, ont exigé impérativement d'être mis à terre. Le capitaine était tombé un des premiers dans l'eau ; le timonier restait seul à son poste, et il allait ordonner au mécanicien de s'arrêter, lorsqu'un homme, poussé par un sentiment frénétique, a grimpé vers lui, la saisi par la gorge, l'a jeté à bas de son poste et a lui-même dirigé le bateau vers un promontoire de terre en amont du pont de Nemours.

« D'autres prétendent que le mécanicien, voyant l'eau s'introduire dans sa chaudière par les tuyaux de dégorgement de vapeur, a craint une explosion et n'a eu rien de plus pressé que de mettre en sûreté les passagers qu'un nouveau danger menaçait.

« Nous nous bornons à reproduire ces renseignements sans prendre parti pour ou contre l'équipage.

« Revenons aux naufragés. La scène était désolante. On apercevait à la surface de l'eau une foule de têtes et de bras s'agitant en efforts désespérés. Plus loin, c'était des ombrelles, des châles, des chapeaux qui flottaient au gré du courant.

Les malheureux naufragés, en danger imminent de se noyer, appelaient au secours avec l'accent du désespoir, et les secours tardaient, et peu à peu les hommes, les femmes, les enfants disparaissaient l'un après l'autre ensevelis dans le morne linceul que la rivière étendait sur eux.

« Le désastre a été d'autant plus grave, d'autant plus irréparable, que tout le monde est tombé entas et qu'alors chacun s'est cramponné à son voisin avec l'énergie du désespoir. Aussi lorsqu'un peu plus tard on a retiré les cadavres, on en a retrouvé un certain nombre entrelacés. Ils s'étaient mutuellement paralysés ; le capitaine de la Mouche avait été saisi par deux femmes qui le tenaient par le cou et par le milieu du corps. Quelles luttas et quelles angoisses ! Combien la mort a dû être affreuse pour tous ces promeneurs qui, un instant avant, ne songeaient qu'à la joie et au plaisir et qui expiraient sans espoir de secours humain, dans les convulsions d'une lente agonie !

« Le funeste événement s'était produit vers trois heures de l'après-midi. Il faisait un soleil torride et les quais étaient à peu près déserts. Pas de bateaux de sauvetage, pas de marinières ; le dimanche tout le monde prend quelques heures de repos. Aussi un temps s'est-il écoulé avant que les victimes du sinistre aient pu recevoir quelque assistance. Une autre circonstance a rendu plus tardifs encore les secours. Le long du quai de la Baleine, près duquel avait eu lieu l'immersion, il existe comme une sorte de rempart formé par des bateaux de charbon et une école de natation. Les petits canots ne stationnent pas de ce côté.

« Cependant quelques hommes, attirés par les cris effroyables que l'on entendait dans le vaste bassin du pont de Nemours, accoururent et se mirent en devoir d'arracher à la mort les malheureux qu'ils voyaient encore s'ébattre. L'un d'eux, M. Gathoud, marchand de charbons, s'empara d'un canot dont il est obligé de briser la chaîne à coups de pierre, et se dirige sur le lieu du sinistre. D'autres se déshabillaient promptement et se jettent à la nage. Le sieur Privat, fils d'un boucher de la rue Saint-Jean, appelé par le bruit, quitte la table où il dînait en famille, et sans réfléchir au danger auquel il s'expose, il se précipite dans l'eau, plonge à diverses reprises et ramène successivement cinq personnes dont deux ont été rappelées à la vie. Ce jeune homme a déjà donné l'exemple de nombreux actes de courage.

« Peu à peu arrivent les barques de la compagnie mobile de sauvetage, qui a trouvé là la triste occasion d'un début marquant. Les marinières des divers pontons s'empressent à leur tour, et les moyens de sauver les naufragés sont enfin en assez grand nombre ; mais, hélas ! la Saône avait repris sa physionomie habituelle. Elle s'était refermée sur la plus grande partie des passagers de la Mouche. Cinquante personnes environ étaient tombées du haut du pont du bateau. Une dizaine avaient nager et en avaient profité pour se tirer d'affaire. Restaient quarante noyés. Sur ce nombre, quatre ou cinq, retirés des premiers, ont reçu des soins qui les ont fait revivre. Mais tout le reste n'a été retrouvé qu'à la suite de longues recherches accomplies au moyen de harpons ou de cordes munies de crochets. On ne ramenait plus que les cadavres. On les déposait soit sur la bergée des quais Saint-Antoine et de la Baleine, soit sur le ponton du bateau l'Abeille. Un peu plus tard, ce bateau, revenu de sa course à Vaise, a cessé son service, et on y a installé une ambulance, où se sont présentés un grand nombre de pharmaciens et de médecins, qui, avec un zèle au-dessus de tout éloge, ont prodigué aux noyés des soins médicaux, malheureusement superflus. Les boîtes de secours avaient été également apportées de toutes les stations environnantes, et mises à la disposition des hommes de l'art.

« On nous a cité, parmi les médecins, MM. Chassigny, Forestier, Hugener, Ruby, Guyenot, Rieux et Giraud, assistés de plusieurs internes de l'Hôtel-Dieu et de la Charité ; parmi les pharmaciens, MM. Terrasson, Boissonnet.

« M. Malignon a reçu chez lui, rue Mercière, plusieurs naufragés, qu'il a eu le bonheur de renvoyer en bonne santé.

« Une foule compacte s'amassait autour des cadavres, et du milieu de cette multitude s'élevaient des sanglots déchirants. C'était une malheureuse mère de famille qui se retrouvait seule après l'accident et appelait sa fille et son gendre, ramenés morts sous ses yeux quelques instants après.

« C'était un jeune enfant de dix ans qui avait vainement cherché à retenir sa jeune sœur au moment où elle glissait de dessus le pont, et qui criait avec l'accent du désespoir : Ma sœur est dans l'eau ! ma sœur est dans l'eau !

« C'étaient des parents, appelés par une sinistre rumeur, qui retrouvaient parmi les cadavres ceux qu'ils avaient quittés pleins de vie une heure auparavant.

« L'arrivée des autorités a aidé à rétablir un peu l'ordre dans la foule.

« Deux bataillons de troupes, mandés en toute hâte ont formé un cordon et ont écarté les curieux et les importuns.

« M. le sénateur Vaisse était absent de Lyon. M. le secrétaire général de la police, baron de Metz ; M. Onofrio, premier avocat général ; MM. Royé-Beillard et Moitessier, substituts du procureur impérial ; M. le général Doy ; plusieurs officiers supérieurs ; les capitaines de sergents de ville ; les commissaires de police MM. Poichard, Clavier et plusieurs autres, ont pris les mesures nécessitées par cette horrible catastrophe.

« A 6 heures du soir, trente cadavres étaient rangés sur le pont de l'Abeille. Ceux qui ont été reconnus ont été transportés au domicile de leur famille, notamment le malheureux capitaine du bateau, qui avait pris son service depuis huit jours seulement, et qui demeurait rue des Remparts-d'Ainay. A l'arrivée de son corps, il y a eu une scène déchirante que nous ne pouvons qu'à regret décrire. Des scènes analogues se reproduisaient sur divers points de la ville. Partout d'ailleurs régnait une impression de profonde terreur et de pitié.

« La nouvelle du sinistre avait amené sur les quais et sur les ponts, d'où l'on pouvait suivre les péripéties du sauvetage, une foule immense, navrée de tristesse, et qui se répandait en commentaires irrités sur les causes de la catastrophe.

« Cette foule est allée grossissant jusque bien avant dans la nuit. L'obscurité venue, les marinières ont continué leurs recherches aux flambeaux. Ce résultat final a été la découverte de 32 victimes. On ne croit pas que ce nombre doive être de beaucoup dépassé par les découvertes subséquentes. D'après le nombre des billets distribués et manquants on pourrait compter sur 35 personnes noyées.

« Les cadavres ont été, dès hier soir, portés à l'Hôtel-Dieu et rangés autour de la statue du docteur Bonnet, dans la cour du quai du Rhône.

« Au fur et à mesure que les familles réclamaient quelque'un des leurs, on le faisait enlever par les corbillards des pompes funèbres.

« Ce matin, à 9 heures, et par les soins de M. Clavier, la cour de l'Hôtel-Dieu a été débarrassée et les corps restants ont été placés provisoirement sur les dalles de la Morgue.

« La justice a ouvert immédiatement une enquête. Le patron de la Mouche, n° 4, a été arrêté.

« C'est surtout à l'Hôtel-Dieu que se sont produites les plus horribles scènes de désespoir.

« C'est dans cet hospice qu'on transportait, en effet, les victimes lorsque tous les secours, prodigués avec

un dévouement que nous ne saurions trop louer, avaient échoué. Et c'était là qu'on venait les reconnaître.

Il y avait dans la cour où se trouve la statue du major Bonnet, une double rangée de cadavres.
D'un côté les hommes, d'autre les femmes.
Des soldats de la ligne et des sergents de ville étaient chargés de maintenir la foule, qu'on ne laissait entrer que peu à peu, à mesure que le départ d'une certaine partie du public rendait possible la circulation.

Nous n'avons pas besoin de décrire les scènes poignantes qui se sont succédées pendant cette funèbre visite. Tout le monde les comprend. C'était une mère qui reconnaissait son enfant ! Une femme qui retrouvait le cadavre de son mari.

Parfois des erreurs se produisaient : on voit mal à travers les larmes. Tel qui avait cru reconnaître un cadavre, s'apercevait ensuite qu'il s'était trompé, et alors la joie succédait au désespoir, mais elle était de courte durée, car l'anxiété reprenait le dessus, et on courait aussitôt sur les rives de la Saône pour voir si parmi les nouveaux cadavres ne se trouvait pas celui de la personne qu'on cherchait.

Lorsqu'un cadavre était reconnu, il était aussitôt déposé dans un cercueil et transporté au domicile de sa famille. Cette lugubre visite aux cadavres s'est prolongée jusqu'à 10 heures du soir. A cette heure, les portes de l'hôpital ont été fermées ; aux premières heures du jour, elles ont été rouvertes au public.

On connaît ce dicton lyonnais :

- Sais-tu lire ?
- Non.
- Sais-tu écrire ?
- Non.
- Sais-tu nager ?
- Oui.

Alors tu es Lyonnais.

On s'étonne que dans l'accident dont nous rendons compte, tous les hommes ne se soient pas sauvés à la nage ; il semble, en effet, que dans une ville où se trouvent un fleuve et une rivière, tout homme doit savoir nager.

Il n'en est point, malheureusement, ainsi. La natation est encore à Lyon, pour bien des gens, un art d'agrément dont on ne comprend pas l'utilité pratique. Le dicton que nous avons cité prouve que, sur ce point, nos pères étaient plus intelligents que nous, et qu'à Lyon tout homme était un habile nageur.

Il est vrai que, vu les circonstances dans lesquelles est arrivée la catastrophe, il est plus d'un nageur à qui il a été impossible d'agir. En tombant à l'eau pêle-mêle, tous les voyageurs se sont, en effet, instinctivement cramponnés les uns aux autres. A l'appui de cette observation, on cite le fait suivant : on a ramené à la surface 4 individus qui se tenaient étroitement embrassés les uns les autres.

Une autre raison explique comment l'asphyxie des personnes noyées a été aussi prompte.

C'est à 3 heures qu'est survenu l'accident, par conséquent à une heure à laquelle la plupart des voyageurs de la *Mouche* avaient diné, on peut même ajouter que le plus grand nombre sortaient de table.

Parmi les victimes de la catastrophe, on a recueilli une pauvre mère tenant entre les bras son enfant, petite fille de 7 à 8 ans. La mère, dans sa suprême étreinte, avait si vigoureusement serré son enfant, qu'autour du cou de cette dernière se trouvait imprimée la trace de ses doigts.

On cite, parmi les victimes un jeune ménage de commerçants au détail, habitant la place Napoléon. Le mari avait 23 ans, la femme 19 ans. Ils avaient un jeune enfant en nourrice, et la jeune femme se trouvait enceinte de quelques mois.

M. X... était auprès de sa femme qui sort de couches. Il la quitta pour aller faire une promenade, et eut la malheureuse inspiration de monter sur la *Mouche*. Deux heures à peine après sa sortie, M. X... était noyé.

La première personne retirée de l'eau a été une femme du quartier Saint-Jean : elle avait succombé à l'asphyxie, et on a constaté qu'elle était enceinte.

Lorsque l'accident est arrivé et que les têtes nageaient sur l'eau, on a vu un chien de Terre-Neuve, appartenant au propriétaire d'une plate du quai de la Balaine, se jeter à l'eau de lui-même et courir pêcher ceux qui se noyaient.

Il y a trois semaines, ce même chien a retiré de l'eau l'enfant d'un concierge du quai de l'Archevêché.

F. LINOSSIER.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral, en date du 4 juillet, l'ouverture de la 4^e session ordinaire des conseils municipaux pour 1864, est fixée, pour toutes les communes du département, au dimanche 7 août prochain, et la clôture au mardi 16 du même mois.

Un autre arrêté préfectoral, daté du 28 juin, porte que la commission chargée de juger l'aptitude des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, établie à Cahors, ouvrira sa 2^e session de 1864, pour les aspirants au brevet de capacité, le lundi 1^{er} août prochain, à huit heures précises du matin ; et pour les aspirantes, le jeudi 4 du même mois, à la même heure.

On sait que M. le ministre de l'instruction publique a récemment imposé un concours général aux collèges et aux lycées.

Une nouvelle circulaire ministérielle prescrit aux commissions d'examen chargées de juger les compositions, de joindre aux procès-verbaux un rapport déterminant le mérite de chaque épreuve. Ce rapport précis et très-nettement formulé, fixera deux points essentiels : le talent individuel des concurrents et la moyenne des forces. C'est de plus la seule manière sérieuse d'établir un point de départ,

ces concours devant désormais avoir lieu chaque année, entre les lycées et collèges des départements.

Un arrêté du ministre de l'instruction publique, fixe au 8 août la distribution des prix des Lycées de Paris et de Versailles. Dans les départements, les solennités scolaires auront lieu du 10 au 14.

Mgr Peschoud, notre évêque, est à Paris.

Dans la nuit du 17 au 18 de ce mois, vers les deux heures du matin, des cris : Au secours ! Au feu ! mettaient en émoi les habitants du faubourg Labarre, à Cahors. Un incendie venait de se déclarer à la maison des époux Demeaux, située dans ce faubourg.

En un instant, toute la maison était en feu, et ses habitants, parmi lesquels trois enfants encore en bas âge, avaient beaucoup de peine à se sauver des flammes. Toute fuite du côté de la rue leur étant rendue impossible par le feu qui avait déjà embrasé le rez-de-chaussée, ils ont été obligés de grimper sur le toit de la maison pour de là se rendre, par une lucarne, dans la maison voisine.

Malgré les secours, arrivés, il est vrai, un peu tard, à cause de l'heure avancée de la nuit, et surtout par suite de l'absence de l'eau aux bornes-fontaines fermées la veille, comme on a l'habitude de le faire en cette saison, rien n'a pu être sauvé et on s'est estimé bienheureux de préserver les maisons voisines. Les pertes sont assez considérables.

La maison était assurée à la Cie la Providence.

On nous signale comme s'étant particulièrement distingué le charpentier Borjes, de la compagnie des sapeurs-pompiers, qui, par son dévouement et son énergie, a puissamment contribué à circonscire l'incendie.

Tout le monde a, d'ailleurs, fait son devoir.

M. le Préfet, M. le Procureur Impérial, la municipalité, les officiers de gendarmerie et de la garnison, en un mot, toutes les autorités s'étaient empressées d'accourir sur le lieu du sinistre aussitôt qu'elles avaient été prévenues de l'incendie.

Mardi dernier, la riche chapelle de l'hospice de Cahors se voyait, de bonne heure, envahie par une foule nombreuse de fidèles, désireuse d'assister à la célébration de la fête de saint Vincent-de-Paul, patron des Filles de la Charité.

Diverses communautés religieuses assistaient à cette cérémonie. La grand messe a été célébrée par M. Houssain, directeur au grand séminaire. A vêpres, M. l'aumônier de l'hospice a fait, en quelques mots bien sentis, le panégyrique de saint Vincent-de-Paul. La bénédiction de Saint-Sacrement a clôturé cette belle cérémonie.

Le 14 juillet un chien atteint d'hydrophobie a été abattu à Martel.

Le 14 du courant, le nommé Léon Bru, âgé de 18 ans, domicilié à Souillac, s'est noyé dans la Dordogne. Les secours prodigués par les hommes de l'art n'ont pu le rappeler à la vie.

Ces jours derniers, à Malefond, canton de Martel, plusieurs personnes ont été mordues par un chien enragé. Les mesures commandées en pareille circonstance ont été prises et on a lieu d'espérer que cet accident n'aura pas de suites funestes.

Le 15 juillet, vers 10 heures du soir, la foudre est tombée sur l'écurie du Sieur Couderc (Antoine), sise au Mas-du-Bousquet, commune de Crayssac. Grâce aux prompts secours portés par les habitants de la commune, accourus en toute hâte sur le lieu du sinistre, on est parvenu à éteindre l'incendie. Le bâtiment n'était pas assuré.

Le 15 du courant, vers 5 heures du soir, un orage, accompagné de coups de tonnerre et d'un vent très-violent, s'est déchaîné sur les communes du canton de Limogne.

M. P., notaire à Limogne, revenait, avec sa voiture, de Beauregard, lorsque, à la suite d'un grand coup de tonnerre, son cheval prit peur et imprima une forte secousse à la voiture. Il fut aussitôt maîtrisé. M. P. recut quelques contusions et une légère blessure. L'accident aurait pu avoir des suites beaucoup plus malheureuses.

On nous écrit de Vayrac :

La baisse toujours croissante du prix des blés exposés en vente sur nos marchés témoigne d'une abondante moisson.

De temps à autre quelques légères ondées

entretiennent une douce humidité très-favorable à la venue des récoltes d'été.

Les regains, sans trop souffrir de la sécheresse, auraient besoin, dans certains terrains, de pluies plus fortes. Cependant, les deuxièmes coupes de treille sont belles, et quoique les autres récoltes fourragères se présentent sous une assez belle venue, on a pu voir à la foire de Vayrac, 17 juillet, une assez grande difficulté dans la vente des bœufs, qui ne s'opérait que sur d'assez bas prix. La vente des jeunes moutons et des brebis y a été tant soit peu plus régulière que les foires précédentes.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Demain jeudi, 21 juillet 1864.
A la demande générale :

JÉRUSALEM

Grand Opéra en quatre actes.

Pas de Feu sans Feu

Vaudeville en 1 acte
On commencera à huit heures.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.

Livraison du 16 juillet 1864.

SOMMAIRE :

Le comte Dunin Wonsowicz. — Correspondance d'Algérie. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — L'armée fédérale devant Richmond. — Salon de 1864 (5^e article). — Chronique musicale. — Les Circassiens en exil. — Causerie dramatique. — Giulia (nouvelle), suite. — Gazette du palais. — Audition des instruments de M. Ad. Sax. — Société française des Aéroscaphes.

Gravures : Le comte Dunin Wonsowicz. — Insurrection de l'Algérie : Vue de la ville d'El-Abiod. — Vue à vol d'oiseau du théâtre de la guerre en Virginie (Etats-Unis). — Salon de 1864 : Le livre de Ruth (la Bible). — Coup de vent dans les plaines d'Alfa (Sahara). — Campement de Montagnards du Caucase dans le cimetière d'Erzeroum. — Revue trimestrielle, par Cham (25 gravures). — Instruments de M. Ad. Sax (2 Gravures). — Société des Aéroscaphes. — Echecs. — Rebus.

Le n° 16 de l'Autographe, qui vient de paraître, contient des lettres de : Louis-Philippe. — Cervantes. — Philippe V. — Charles III. Bellart. — Albert (Pouvier). — Jules Mirès. — Louis Blanc. — Vestris II. — Fourquier-Tinville. — J. Dufaure. — Lord Palmerston. — Le général Moreau. — Collot d'Herbois. — Bisson. — Boeswillwald. — La duchesse d'Abrantès. — E. Bégnet. — Marie Dorval. — Cuvier. — Mercadante. — Le roi Joseph. — Le grand Frédéric. — Mazarin. — Mirabeau. — Lafayette. — Le Carnet d'un ministre (suite). — Emile de Girardin. — Lamartine, etc.

Le n° 15 renfermait des lettres de : Emile Olivier. — Hoche. — Delphine Fix. — Meyerbeer. — Ducis. — Carlier. — Charles Nodier. — Créty. — Maurice de Saxe. — Béranger. — Charles de La Bédoyère. — Tamburini. — Gambacérés. — Proudhon. — Bernadin de Saint-Pierre. — Montalivet. — Jules Sandeau. — Lord Brougham. — L'abbé Deguerry. — Duguesclin. — Gustave-Adolphe. — Louis XVI. — Louis XIV. — Marie-Antoinette, etc.

Une vraie bonne fortune vient de mettre à la fois sous nos yeux deux œuvres dont le mérite exceptionnel nous fait une obligation de les signaler tout spécialement à nos lecteurs. Nous les recommandons d'autant plus instamment, que les goûts les plus difficiles seront pleinement satisfaits après la lecture du *Douanier de mer*, par *Elie Berthet*. (1 volume, 2 fr. 50, franco ; Paris, BARNET, éditeur, rue Bonaparte, 31 ; départements, les principaux libraires) ; ou, après celle de la *Bourgeoise d'Anvers*, par *Constant Guéroult*. (Même prix, même éditeur, mêmes libraires).

Signés de ces deux noms aimés, ces deux romans, parus d'hier seulement, ne peuvent qu'être bien accueillis. Nous n'analyserons pas le roman de M. Elie Berthet parce que ce serait déflorer l'intérêt que chacun puisera dans la lecture de ce livre ; d'ailleurs le nom de M. Berthet veut dire œuvre d'élite et succès. Quant à M. Guéroult, son roman se distingue par une action si énergique, que nous le recommandons entre tous à ceux qui aiment les fortes émotions. Les passions et les sentiments les plus naturels à l'homme sont évoqués avec tant de vérité que l'on se meurt, que l'on respire, que l'on vit soi-même au milieu du drame émouvant que l'habile romancier déroule sous les yeux de son lecteur.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 17 juillet 1864.
13 Versements, dont 3 nouveaux 4,818^{fr} 22
6 Remboursements 1,740 »

Pour la chronique locale : A. LATTOU.

Les journaux de Toulouse nous donnent les détails suivants sur l'accident arrivé le 13, à S. Exc. le maréchal Niel :

Il entrait à Toulouse avec son fils, conduisant lui-même son phaéton, et descendait au trot la côte de Guillelméry, tout à coup le cheval de gauche s'est abattu, la secousse a été si violente que, dans son effort pour reténir les chevaux, le maréchal a été projeté sur eux et de là sur la route.

Les chevaux qui étaient immédiatement partis ont été bientôt arrêtés par les domestiques ; mais la roue de devant avait passé sur la jambe gauche du Maréchal qu'elle a fortement contusionnée, et la roue de derrière sur le côté gauche de la poitrine où deux côtes ont été fracturées, sans qu'il y ait eu aucune lésion du côté des poumons.

Le Maréchal a pu se relever et marcher jusqu'à la maison la plus voisine, d'où, après avoir reçu les soins du docteur Estevenet, qui ne l'a plus quitté, il a été apporté dans une voiture à son Grand-Quartier-Général.

L'état du Maréchal est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible, et, quoique les douleurs soient très-vives et le privent de sommeil, on n'a aucune crainte sur les suites de cet accident.

NOUVELLES DES VIGNOBLES

Barbezieux (Charente). — Notre vignoble a beaucoup souffert de la gelée et de la coulure ; cependant la température actuelle est des plus favorables et permet d'espérer que ce qui a échappé, et qui est encore assez abondant, arrivera à bonne fin.

Bléré (Indre-et-Loire). — La vigne sur le Cher a éprouvé un déficit important causé par la coulure. D'une année présentant les plus belles espérances, on se trouve réduit à une demi-récolte, sous la réserve du temps à venir.

Bordeaux. — L'opinion que l'on s'était faite de l'état magnifique de nos vignobles semble devoir se modifier. Dans quelques clos, on a constaté des cas sérieux de coulure, de telle sorte que, pour certains propriétaires, la récolte pendante aurait été réduite d'un quart.

Dans l'Aude et dans le Gard, on se plaint de l'oïdium.

Cognac (Charente). — Nos vignobles sont toujours dans un état satisfaisant. Cette semaine, nous avons eu deux nuits assez froides, qui, dit-on, ont déterminé un peu de coulure.

Rochefort. — La vigne se maintient avec ses riches promesses. Depuis bien des années on n'avait eu d'aussi belles espérances et jusqu'à ce moment rien ne fait croire à des mécomptes. La coulure est peu appréciable. Il s'est déjà engagé des affaires à livrer en eaux-de-vie de 1864.

Pour extrait : A. LATTOU.

Correspondance.

Paris, 19 juillet.

L'événement du jour est la visite du roi Léopold à l'Empereur des Français. S. M. belge est attendue à Vichy. On commente beaucoup cette excursion, jusqu'à la rattacher à certains projets plus hostiles que favorables aux traités de 1815. Nous devons, jusqu'à nouvel ordre, borner là notre indiscretion.

— Une dépêche officielle, transmise de Copenhague à Paris, confirme la nouvelle du nouvel armistice conclu entre le Danemark et les Etats germaniques. A raison de la lenteur et de la langueur qui ont signalé la reprise des hostilités, beaucoup de personnes sont portées à croire que la trêve dont il s'agit, et probablement la paix qui va suivre, étaient convenues entre les diplomates danois et allemands dès la conférence de Londres.

— La princesse Marie-Clotilde Napoléon est accouchée d'un fils, avant-hier soir, à 11 heures. Le prince Napoléon, mandé par le télégraphe, est arrivé de Havre, cette nuit. L'Impératrice est venue de Saint-Cloud visiter l'accouchée.

— M. Fould s'est rendu hier à Vichy, suivant une lettre de Londres. Il serait de nouveau question d'une tentative de médiation, effectuée de concert par la France et l'Angleterre auprès des Etats-Unis.

— Le bruit court à Cherbourg que les navires américains du Nord et du Sud se poursuivent en mer dans le but, les uns de confirmer le succès du *Kearsarge*, les autres de tirer vengeance de l'échec subi par l'*Alabama*.

— Mgr Bara, évêque de Châlons, vient de mourir dans sa 66^e année.

— M. et M^{me} Rattazzi viennent d'arriver à Paris.

— Le prince de La Tour-d'Auvergne est attendu à Vichy.

— On assure que le roi d'Espagne assistera, avec l'Empereur et l'Impératrice, à la fête du 15 août à Paris.

Pour extrait : A. LATTOU.

Faits divers.

La presse à gravures vient de s'enrichir d'un nouvel organe. Samedi 2 juillet a paru le PETIT JOURNAL ILLUSTRÉ, qui est aux grands journaux à illustrations ce que le PETIT JOURNAL est aux grands journaux quotidiens. Cette nouvelle feuille populaire ne coûte que cinq centimes.

Voici selon l'ordre et l'importance des chiffres, quelle est actuellement la population des dix principales villes de l'Empire français : 1^o Paris 1,696,141 individus ; 2^o Lyon, 318,803 ; 3^o Marseille 260,910 ; 4^o Bordeaux 162,750 ; 5^o Lille 131,827 ; 6^o Nantes 113,625 ; 7^o Toulouse 113,229 ; 8^o Rouen 102,649 ; 9^o Saint-Etienne 92,250 ; 10^o Strasbourg 82,014. Total 3,074,198 individus. La population de ces dix grandes villes représente donc le 12^e à peu près de la population générale de la France qui est de 37,382,225 âmes.

EMPRUNT ROMAIN 5% DE 50 MILLIONS DE FRANCS.

(Décreté par bref Pontifical du 26 Mars 1864.)

Obligations au porteur de 100 fr., 500 fr., 1,000 fr., rapportant 5 fr., 25 fr., 50 fr., d'intérêt annuel par coupons semestriels, payables au porteur le 1er octobre et le 1er avril à Rome, Naples, Paris, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, Londres, Dublin, Francfort, Vienne, Munich, Berlin, Lucerne, Madrid, Lisbonne. — Remboursement en 36 ans par tirage annuel.

Principales Conditions de l'emprunt. — Avantages de la Souscription.

1° Les obligations de 1,000, 500 et 100 francs, seront émises au pair. Le paiement se fera contre remise du titre.

Les conditions sont celles de l'emprunt de 1860; la souscription entraîne le versement immédiat.

2° La rente de 5 % prendra cours à partir du 1er avril dernier. Elle sera payable par moitié, le 1er octobre et le 1er avril de chaque année, entre autres au siège de la Banque de Crédit Foncier et Industriel, à Paris, rue du Helder, n° 3, chez les Agents et les banquiers ordinaires du Gouvernement romain.

Les souscripteurs profiteront ainsi des intérêts courus depuis le 1er avril dernier;

3° L'amortissement se fera au pair, par tirage annuel au 1er juillet, et le remboursement des certificats sortis, le 1er octobre suivant. Il est destiné à cette fin, dès l'année 1865, 1 % du capital, ainsi que les intérêts des obligations qui seront remboursées.

On souscrit à Paris, à la Banque de Crédit Foncier et Industriel, rue du Helder, n° 3.

On peut verser les fonds, dans les succursales de la Banque de France, au crédit de M. Alfred de BIZEMONT, rue du Helder, n° 3.

L'EGLISE DE LATRAN

Les liens séculaires par lesquels la France s'est tenue unie à la Rome des Papes, ont été manifestés par sa bienveillance vis-à-vis de l'église de Latran qui, mère et à la tête de toutes les églises de la ville éternelle et du monde, devait attirer l'empressement religieux de cet illustre peuple catholique et de ses monarques.

Aussi, dans le Latran conserve-t-on de précieux souvenirs de la munificence royale des monarques français. Le plus splendide de tous a été la donation de la riche abbaye de Clayrac dont Henri IV en 1604, voulut doter l'auguste archi-basilique patriarcale. Pour éterniser le souvenir de cette généreuse donation, le chapitre de Latran, depuis lors, célébra tous les ans une messe solennelle pour le bonheur de ce monarque, de ses successeurs et de tout son royaume. La cérémonie avait lieu le 13 décembre, jour anniversaire de la naissance du roi Henri. Les déplorables événements qui se sont succédé, dans les dix dernières années du siècle précédent, ont privé le Latran du riche revenu de cette abbaye. A raison de cette perte, le roi Charles X, en 1825, alloua au chapitre une indemnité annuelle. Cette indemnité annuelle ayant cessé en 1830, S. M. l'Empereur Napoléon III a daigné spontanément...

ment, allouer au profit de Latran, une somme à répartir annuellement entre le chapitre et le clergé de cette basilique.

Reconnaissant pour cet acte de religieuse munificence, le chapitre a décidé qu'à l'avenir, le 20 avril, jour anniversaire de la naissance de S. M. l'Empereur, la messe Pontificale solennelle serait célébrée pour demander à Dieu les bénédictions célestes pour l'Empereur, et la nation catholique française. Cette année, le 20 avril, a eu lieu à Latran la messe solennelle dans laquelle a officié Mgr. Castellacci Villanova, archevêque de Petra vice-gérant de Rome et chanoine de Latran. Pour la circonstance, une magnifique musique à deux chœurs, avait été composée spécialement par M. Gaetano Capocci, maître de chapelle; et exécutés par les plus habiles professeurs.

S. Exc. M. le comte de Saviges, ambassadeur de S. M. l'Empereur des Français près le Saint-Siège, à dix heures du matin, s'est rendu en grande cérémonie au Latran, avec toute la légation impériale pour assister à la messe. A la grande porte de la nef clémentine, il a été reçu par quatre chanoines et par M. Serafini, vicaire qui lui a offert l'eau bénite; après la visite du Saint-Sacrement il a été conduit à la sacristie où se trouvaient réunis le cardinal Antonelli secrétaire d'Etat et les cardinaux Silvestri et de Pietro, le premier, protecteur de la nation autrichienne; et le deuxième, de la nation portugaise; et de Villecourt et Pitra, tous deux français, qui avaient été invités par Son Excellence.

Tous s'étant rendus au chœur précédés par les chanoines, le cardinal Altieri, archevêque de la patriarchale; M. l'Ambassadeur a pris place au prie-Dieu qui lui avait été réservé et qui était richement orné et là, avec l'assistance du maître des cérémonies du chapitre, il a reçu tous les honneurs prescrits par l'ancien cérémonial. Après la messe, Son Exc. a remercié les cardinaux qui y avaient assisté.

Divers prélats français figuraient à cette cérémonie. Dans des tribunes réservées étaient les princes et princesses de la famille Bonaparte qui demeurent à Rome. On y voyait aussi le comte de Montebello commandant-général des troupes françaises, avec son état-major, et d'autres généraux et officiers supérieurs français, le président et les membres de l'Académie impériale des Beaux-Arts à Rome, et un grand nombre de personnages de distinction. Une foule immense assistait à cette cérémonie auguste et imposante.

(Journal de Rome, 26 avril.)

UN HOMME DE L'AUTRE MONDE.

Grand émoi parmi les savants ! Il est tombé une homme de la lune ! Pas de la lune précisément, mais de la planète de Mars, ce qui est tout comme. L'individu en question n'a pu donner des explications sur le pays d'où il vient, attendu que c'est une momie extraite d'un aéro-lithe pesant plusieurs centaines de quintaux. L'habitant de Mars y est placé comme dans un sarcophage aussi bien conservé que s'il avait passé par les mains et les essences du docteur Gannal. Voici la description authentique, faite par M. M. Davis et Murchison, deux professeurs que personne ne saurait, dit un journal de Richemond, accuser de supercherie.

Il semble au premier coup d'œil que l'on ait devant soi un gros singe de 1 mètre 35 de hauteur couché tout au long et à moitié blanchi à la chaux. Ce n'est qu'en approchant que les détails font repousser cette première impression. Il n'est, en effet, rien de si étrange que la figure, Cela tient tout à la fois du singe, de l'homme et de l'éléphant.

Prenez une tête humaine; frappez le derrière du crâne avec un battoir jusqu'à ce qu'il s'aplatisse de manière à présenter une surface de trente centimètres; puis continuez en aplatisant les deux yeux obliquement. Vous aurez, derrière un plan, sur les côtés deux faces triangulaires; c'est là très exactement la conformation de la tête.

Du haut de cette espèce de lame triangulaire pend une trompe large à la partie supérieure, mince à la partie inférieure; quoique très endommagée, elle mesure encore quinze centimètres sur quatre à cinq de diamètres. Elle recouvre à moitié une petite bouche à grosses lèvres, avec trois dents en bas et deux dents en haut. Au-dessous un menton fuyant et un cou très long. Epaules étroites. Bras de 80 centimètres, mains de 30 centimètres, doigts effilés et pointus, le quatrième plus court que les autres, les pieds plus long que les mains et assez étroits.

Le crâne est dépourvu de cheveux, mais on ne saurait rien affirmer à cet égard, car il est légèrement carbonisé. La poitrine est velue ou du moins laisse apercevoir dans la gangue quelques poils grisâtres ou rougeâtres. Là où la peau n'a pas été décomposée par la chaleur, elle est brune tirant sur le rouge.

Dans l'espèce d'auge porphyrisée qui sert de gaine à cette momie planétaire, on a recueilli des plaques de métal, des objets à l'usage domestique, des tringles pouvant passer pour des lances, etc. Sur les plaques on observe des dessins bizarres; des animaux, des végétaux, des hiéroglyphes. Là est la difficulté. Personne n'est dans le cas de déchiffrer la grimoire. Mais, patience; lorsque Nadar aura tiré au clavi son problème de la direction des ballons, il ira quérir deux ou trois lettres de la planète de Mars qui donneront sur leurs compatriote égaré toutes les explications désirables.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 16 juillet Rascouaille (Marie-Célestine), rue du Chevval-Blanc.
17 — Besangon (André), Cabessut.
18 — Cantarel (Rose-Marguerite-Joséphine), Pont-Neuf.
18 — Allias (Jean), rue Coin-de-Lastié.
18 — David (Marie), naturelle, rue Fourens.
19 — Castelnaud (Sara), naturelle, St-Henry.
Mariages.
19 — Marty (Antoine), postillon, et Lafon (Catherine), Modiste.
Décès.
17 — Ménéquette enfant trouvé, célibataire, 27 ans, à la Miséricorde.
19 — Borsquier (Eugénie), 9 mois, à St-Georges.

AVIS

Il a été perdu un bracelet, de la Salle de Spectacle à la rue des Augustins. — Le rapporter au bureau du Journal, il y aura récompense.

AVIS

Les Eaux de seltz et les limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraichissante qu'hygiénique. Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de M. DUC pharmacien de notre ville. M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareils ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et d'hydrogène, et restent saturés d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphonnés de M. Duc réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide carbonique.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

18 juillet 1864.

Table with columns: au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include 3 pour 100, 3 p. % emprunt de 1864, 4 1/2 pour 100 for dates 18, 19, and 20 juillet.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Gourdon.

Commune du Roc.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 7, du Roc à Lamothe-Fénélon, partie comprise sur le territoire de la commune du Roc.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841

Avis au Public.

Le Maire de la commune du Roc donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 7, du Roc à Lamothe-Fénélon, partie comprise sur le territoire de la commune du Roc, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui dix-sept juillet courant, au secrétariat de la mairie du Roc, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du dix-sept au vingt-six juillet mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie du Roc, le 17 juillet mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire, CONSTANTY.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

LE TEMPS. Six mois 52 fr. Trois mois 16 fr. JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEFFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Le journal Le Temps vient de s'adjoindre et distribue gratuitement à ses souscripteurs

LE MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACE, auteur de l'Histoire d'une bouchée de pain, et P.-J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués, membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru.

En se l'adjoignant, le Temps devient, par excellence, le journal de la famille.

Le Magasin d'éducation et de récréation paraît tous les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées.

Pour recevoir sans aucun frais le Journal d'éducation et de récréation, prendre un abonnement au journal LE TEMPS.

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Karrier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Depôts: à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahus, CAMBORNAT; à Puy-Lévy, DELBREIL; à Grana, LAFON-BESSIÈRE, Dh; à Gourdon, CABANES Dh.

Etude de M° PAUL PELLET, avoué à Montauban.

A VENDRE AU DESSOUS DE LA MISE A PRIX EN 4 LOTS SÉPARÉS Le domaine de

BOIS FARGUÈS

Situé dans la commune de l'Honor de Cos, canton de Lafrançaise Arrondissement de Montauban, (Tarn-et-Garonne).

La contenance à vendre est de 114 hectares environ. L'adjudication aura lieu le lundi huit août 1864 à midi précis, à l'audience des criées, dans l'une des salles du Palais de Justice de Montauban.

Pour les renseignements, s'adresser à M° PELLET, avoué, rue de la Comédie n° 33, à Montauban,

Et au S^r LABOUYSSE, régisseur, demeurant sur le domaine.

A LOUER

En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second Etage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Ecurie, Remise, Cave et Galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fénélon, le tout propice pour tout commerce.

A VENDRE

Une jolie petite Voiture de promenade. Pour traiter, s'adresser à M. Camille Braud.

LEPETIT J^{de}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | PORCELAINES COMESTIBLES | CRISTAUX

CHOCOLAT de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MÈNIER, etc.

LAMPES ET HUILE DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.

TEINTURE OBERT

RUE SAINT-HONORÉ, près les Tuileries.

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 15 années de succès attestent son efficacité. Flacon: 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, rue des Saussaies. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

ADMINISTRATION SÉVAL et Cie

GRANDE VITESSE.

Nouveau service de Messageries de Cahors à Toulouse, correspondant avec Luchon, Bagnères, etc., et avec tous les départs de toutes les lignes.

PRIX DES PLACES:

De Cahors à Montauban... 2 fr. » — à Toulouse... 4 25 — à Luchon... 13 »

Départs: de Cahors, à 10 heures du soir; de Montauban, à 4 heures du soir.

Bureaux: à Cahors, veuve Delrieu, dit Pistolet; à Montauban, place d'Armes; à Toulouse, rue des Balances, 43.



Eaux Minérales de Miers

Par GRANAT (Lot).

Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Lieutaud, médecin du roi et doyen de l'École de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dysenterie, la constipation, la migraine, l'hypocondrie, l'histoire, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez Gazette des Hôpitaux.) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est l'asule en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez France médicale, Union médicale.)

DÉPÔT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS A la Pharmacie centrale VINEL, à la pharmacie MIRIC et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les FRÈRES CABANES, de Cahors, se chargent du transport des Eaux.